

Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 16, rue d'Angoulême, 16 — LILLE

CONDITIONS	
Par la poste, Un an	30 francs
Six mois	18 francs
Trois mois	9 francs
Depassemens non limités et étranger, port en sus.	

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Boches (Grand-Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITE	
Abonnements	à la ligne 0.00
Réclames	1.00
Faits divers	2.00
Au-dessus ou au-dessous du Feuilleton	3.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »	2.50
Distinction locale	4.00
Echos	3.00
Gazette du Nord	5.00

Temps probable. — En France, le temps va rester généralement nuageux et un peu froid, quelques averses sont encore probables dans le Nord-Est.

Si je possédais tout ce qu'on peut désirer pour être heureux, il me manquerait toujours le bonheur d'être riche.

LES BOY-SCOUTS

On parle beaucoup de ce nouveau groupement dans certains journaux. Convocations, comptes-rendus d'excursions, de conférences ou de cérémonies, il n'y en a plus que pour les « boy-scouts » ou « éclaireurs ».

D'aucuns croient que cela passera comme une fleur, comme... la peste, comme les bataillons scolaires, jadis. D'autres, au contraire, se préoccupent de cette idée, dernière née de l'esprit laïque et de la Franc-Maçonnerie.

On a sorti des avertissements donnés par les journaux et revues catholiques sur cette institution d'importation anglaise, comme l'est d'ailleurs la Franc-Maçonnerie.

à également célébré le saint sacrifice de la messe.

La quête a été faite par Mlle Clémence Bouillet, accompagnée de M. Paul Duportal.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. J.-B. Crespel, son oncle ; pour le marié, M. Paul Duportal, son frère.

Nous apprenons le prochain mariage, à SALOME, de M. Maurice Sarazin, fils de M. Sarazin-Pourmault, cultivateur, avec Mlle Joséphine Frémaux, fille de M. et Mme Frémaux-Baquet et niece du Révérend Père Frémaux, dominicain.

On annonce les fiançailles de M. Bernard de Franqueville, avocat à la cour d'appel, fils du comte de Franqueville, ancien officier d'état-major, et de la comtesse, née de Mun, avec Mlle Anne d'Armaillé, fille du vicomte d'Armaillé, ancien officier de cavalerie, instructeur à Saint-Cyr, et de la vicomtesse, née de Marsay.

ECHOS

LES BIENS VOLÉS
Le pensionnat des Dames de la Sainte-Union, à Lannoy, est adjudgé pour la seconde fois.

Le pensionnat des Dames de la Sainte-Union, sis rue Nationale, N° 60, à Lannoy, avait été adjudgé le 17 décembre, moyennant le prix de la mise-à-prix de 4.500 fr., à M. Achille Maurice-Ponthieu, négociant et cabaretier, rue Nationale à Lannoy. Une surenchère du sixième fut faite par M. Lefort.

Sur la mise à prix de 3.250 fr., M. Lefort a été déclaré adjudicataire pour 5.500 fr., à l'audience des criées d'hier mercredi.

MOUVEMENT DES VOYAGEURS
DU PORT DE BOULOGNE

Ligne de Boulogne-Folkstone. — 1912 : 406.482 ; 1913 : 448.574.
Services transatlantiques. — 1912 : 29.509 ; 1913 : 30.837.

Auxiliaire. — 1912 : 21.828 ; 1913 : 33.354.
Total. — 1912 : 459.813 ; 1913 : 512.265.

Ces chiffres accusent une augmentation de 52.542 unités, soit un gain de plus de 11 % d'une année à l'autre.

Il constitue un record et démontrent mieux que toutes les affirmations l'importance du port de Boulogne-sur-Mer et la classe dont il jouit auprès des touristes.

Il ne semble pas douteux qu'à ce titre, Boulogne occupe de beaucoup la première place dans les statistiques des ports français ; seul Marseille arrive à 500.000 voyageurs, mais les chiffres de 1913 ne sont pas encore connus.

Le nombre des escales transatlantiques accomplies au port de Boulogne par les 11 lignes régulières qui le desservent passe de 338 à 418.

NOUVELLES MILITAIRES

NOMINATIONS
Service de santé. — Actif. — Sont nommés médecins-majors de 2e classe et maintenus les médecins-majors de 1re classe Plisson, du 73e d'infanterie, et Rigaux, du 127e.

Genie. — Actif. — M. Peltier, capitaine au 3e génie, à Arras, est désigné pour suivre en 1914 les cours de l'Ecole spéciale militaire du génie à Versailles.

Le CONTINGENT DE LA CLASSE 1913
« La France Militaire » dit que si l'on considère dans son ensemble le contingent de la classe 1913, première classe incorporée à 20 ans, on établit que sur 1.000 hommes, 700 ont une constitution physique très vigoureuse, 250 une constitution vigoureuse, 47 une constitution assez vigoureuse et à une constitution passable.

Le contingent de la classe de 20 ans, qui avait fait naître des inquiétudes, en apparence des plus justifiées, au point de vue de la résistance physique, n'est inférieur en aucun de ses éléments au contingent de la classe 1912.

L'AVIATION MILITAIRE
La disparition des centres d'aviation du Crotoy, de Douai et de Maubeuge

Un député ayant demandé à M. le ministre de la guerre s'il était exact que les centres d'aviation du Crotoy, de Douai et de Maubeuge doivent être supprimés, dans l'affirmative, quelles sont les raisons qui motivent cette suppression, vient de recevoir la réponse ci-après :

« Les centres d'aviation du Crotoy, de Douai et de Maubeuge disparaîtront au cours de l'année 1914. »

« Cette décision a été édictée pour des raisons d'ordre militaire intéressant la défense nationale. »

LES ENGAGÉS DE 3 ANS DE LA CLASSE 1912 ET LE PELOTON D'INSTRUCTION DES ÉLÈVES CAPORAUX.

M. Pichon, député du Nord, avait demandé à M. le ministre de la guerre si des chefs de corps peuvent refuser l'affectation de suivre le peloton d'instruction des élèves caporaux aux jeunes gens appartenant à la classe 1912 qui, s'étant engagés pour trois ans par devancement d'appel, ont, conformément aux dispositions de la loi du 7 août 1913, renoncé au bénéfice de leur engagement pour être libérés avec leur classe ?

Voici la réponse du ministre : « Le seul fait, pour les jeunes gens de la classe 1912, d'avoir renoncé au bénéfice de l'engagement qu'ils avaient souscrit, pour être libérés avec leur classe, ne doit pas être considéré comme un motif d'exclusion du peloton des élèves caporaux. »

« Sous le bénéfice de cette remarque, la désignation des élèves caporaux est exclusivement laissée à l'appréciation de leurs chefs. Ces derniers peuvent refuser l'affectation de suivre le peloton d'instruction des élèves caporaux à ceux des jeunes gens visés plus haut, qui ne remplis-

sent pas les conditions nécessaires d'aptitude physique, de conduite, de caractère, et d'intelligence. »

A LA GARE DE L'EST A PARIS, 12.000 SOLDATS ONT ÉTÉ EMBARQUÉS EN UNE HEURE.

Une intéressante expérience a été tentée hier la gare de l'Est. Il s'agissait d'embarquer, entre 5 et 6 heures du soir, 12.000 permissionnaires et de les ramener dans leurs garnisons.

La Compagnie avait dû organiser 11 trains spéciaux pour le transport de tous ces soldats, et un service d'ordre important, dirigé par M. Touny, fonctionnaire à tout et dans la gare.

L'expérience paraît avoir pleinement réussi, mais il est résulté de cette petite mobilisation des voies ferrées un léger retard pour les trains de banlieue qui étaient quelque peu désorganisés.

LES LOGEMENTS MILITAIRES DANS L'EST

Un de nos confrères a fait une enquête sur la crise de logement dans l'Est, des officiers mariés.

Il y a quarante officiers à Longuyon, déclare notre confrère. Les célibataires logent presque sans exception à la caserne. Mais quinze d'entre eux sont mariés. Sur ces quinze, quatre sont logés !

Et logés comment ?

Le commandant du 18e, qui a trois enfants, ne peut trouver de quoi loger son petit monde qu'à Arrancy, à sept kilomètres de sa caserne, dans un vieux presbytère ! Par ces temps de glace, où les chevaux ne peuvent circuler, il doit prendre le train pour rentrer chez lui, et, en cas d'événement, il lui faut une heure et demie de marche pour être à son quartier ! Il y a beaucoup de ces officiers dont les femmes ont dû rester à Mézières, à Sedan, à Stenay. Les sous-officiers qui ont 25 francs d'indemnité de logement par mois n'ont pu parer à de telles exigences, pourtant bien modestes, à moins de 40 fr. par mois, et plusieurs ont dû se séparer de leurs enfants. Or, rien qu'à 18e, 23 sont mariés.

Tel capitaine, avec sa femme et ses deux enfants, loge depuis trois mois... au buffet de la gare. Tel autre, qui avait six enfants, a dû renoncer à les avoir avec lui ; à force de démarches, il a obtenu de permettre et d'aller à Pont-à-Mousson.

Et l'augmentation ? dira-on. Pour les sous-officiers, elle sera de 11 à 15 francs et, en outre honneur, un certain nombre de propriétaires de Longuyon ont proclamé leur intention d'augmenter les loyers mensuels de 5 à 7 francs ! Les officiers, et leurs familles, seraient millionnaires, ils ne peuvent se loger décemment ici, s'ils ont une famille. Et il en sera ainsi longtemps encore, personne dans le pays ne se montrant désireux d'immobiliser les 30.000 ou 40.000 francs nécessaires pour une construction convenable. On préfère louer des chambres meublées aux sous-officiers et aux quelques mille employés de chemins de fer, qui sont arrivés depuis un an dans la région ; cela rapporte davantage.

La question des logements, conclut notre confrère, est donc très grave et risquée, si l'on n'y trouve un remède, de créer un macontentement pleinement justifié.

Sans doute, les soldes ont été augmentés ; mais des dépenses ont dû être faites inopinément. Les officiers qui, en septembre, sont partis de Lille pour Lahay ont touché : les célibataires 47 francs, les mariés 130 fr. en moyenne. Mais le transport de leurs meubles a coûté six mois trois fois plus ! Leur famille a encore fait la dépense d'un manteau de cavalerie et d'une vareuse avant le 1er février.

Et on assure que, à cause des formalités administratives, les officiers n'ont touché pas un sou de leur augmentation avant le mois de mars.

LES FRÈRES ENNEMIS

Nous avons fait connaître, dans notre numéro du 16 novembre dernier, la querelle qui avait divisé M. Dérumaux, liquidateur-expert, rue de Fontenoy, 12, et M. Jaquet, secrétaire général de la Fédération des sections du Nord de la Ligue des Droits de l'Homme.

Un autre d'entre eux, un jeune homme qui suit lieu à l'Hôtel de Paris place de la Gare, à Lille, M. Jaquet injectiva violemment M. Dérumaux, qui, se jugeant gravement offensé, déposa une plainte au Parquet.

Après avoir entendu de nombreux témoins, dont quelques-uns se firent beaucoup prier, M. Delahaye, juge d'instruction, a décidé d'inculper M. Jaquet du délit d'injure publique et de diffamation.

M. Jaquet comparaita prochainement devant le tribunal correctionnel.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Conférences aux Dames et Jours Filles

Aujourd'hui, jeudi 8 janvier, à dix heures, à la salle de conférences de l'Institution Blanche de Castille, M. le chanoine Looßen, professeur à la Faculté des Lettres, donnera sa deuxième conférence sur « Un converti de saint François d'Assise : Johannes Jørgensen ».

Association Nationale des Maires de France

L'Association nationale des Maires de France fondée pour la défense des droits des Maires et l'extension des libertés communales, tiendra son vingt-troisième Congrès, à Paris, les 19, 20 et 21 février prochain dans une des salles de la Société nationale d'horticulture, rue de Grenelle, 84.

L'ordre du jour de ses travaux est ainsi fixé :

- 1° Simplifications administratives (réformes ouvrières, secrétaires de Mairie, etc) ;
- 2° Police municipale dans les campagnes ;
- 3° Lutte contre l'alcoolisme (moyens à la disposition des maires) ;
- 4° Organisation des gardes communales ;
- 5° Campagne à organiser au sujet des Bureaux de bienfaisance.

Les maires qui désireraient assister à ce Congrès devront envoyer leur adhésion, avant le 31 janvier, dernier délai, à M. Doure, maître d'Alan (Haute-Garonne), président de l'Association, qui leur fera parvenir, ainsi qu'à leurs dames, un bon de voyage à demi-tarif, de leur gare de départ à Paris et retour. La demande des bons et leur utilisation entraînent admission à l'Association.

L'Association nationale des Maires de France, formée en dehors de toute préoccupation politique, engage tous les maires à se grouper autour de son programme d'indépendance communale.

Un chauffeur assassiné A LEZENNES

FELIZATI CONTRE THÉRON

M. Gobert, juge d'instruction, a interrogé mercredi matin Clodomir Felizati et lui a fait connaître les aveux faits par Théron. Contre toute attente, le bandit a déclaré qu'il n'avait rien fait, qu'il ne se trouvait pas dans l'auto de Delabarre. Le 8 novembre, à quatre heures du matin, il se trouvait, d'après lui, tout simplement dans son lit.

On comprend l'intérêt que peut avoir Felizati à prouver sa innocence. C'est en effet, la honte de son revolver que l'on a trouvée dans le corps du chauffeur ; c'est donc lui l'assassin de Delabarre.

Felizati a demandé lui-même à être confronté avec Théron. L'entrevue des deux bandits sera sans doute très mouvementée. Théron sera interrogé vendredi. Il sera, dans la semaine prochaine seulement en présence de son complice.

UNE MORT TRAGIQUE A ANZIN

Deux ouvriers, Arthur Carlier et Monier, étaient occupés à percer des trous dans un foyer de générateur au moyen d'une perceuse électrique actionnée par un courant de 220 volts.

Monier tenait la commande. A un moment donné, il vit son camarade s'affaïsser. Il voulut le retenir de la main restée libre mais Carlier tomba. Transporté dans un bureau voisin, le malheureux y mourut bientôt.

Carlier, qui était âgé de 35 ans, était marié et père d'un enfant de 11 ans.

M. Profey, commissaire de police, a ouvert une enquête à l'effet de savoir si l'ouvrier est mort subitement ou s'il a été électrocuté.

Après autopsie, le docteur Reile a conclu à une mort naturelle.

LES BIENS VOLÉS

Le pensionnat des Dames de la Sainte-Union, à Lannoy, est adjudgé pour la seconde fois.

Le pensionnat des Dames de la Sainte-Union, sis rue Nationale, N° 60, à Lannoy, avait été adjudgé le 17 décembre, moyennant le prix de la mise-à-prix de 4.500 fr., à M. Achille Maurice-Ponthieu, négociant et cabaretier, rue Nationale à Lannoy. Une surenchère du sixième fut faite par M. Lefort.

Sur la mise à prix de 3.250 fr., M. Lefort a été déclaré adjudicataire pour 5.500 fr., à l'audience des criées d'hier mercredi.

LA VENGEANCE DES ÉTOILES

Air de La Pampolais

I
Monsieur le Ministre, en colère,
Et grand trouble, un beau soir,
Seul allait seul, avec mystère,
En portant un grand étiquetier.
Et ce pauvre gas
S'écriait tout bas :
« C'est pas facile de les atteindre,
Faudra se reposer souvent,
Mais je saurais bien les atteindre,
Ces étoiles du firmament. »

II
Il arriva près d'un village
Et pensait bien s'y arrêter
Pour y refaire son courage
Qui commençait à s'éteindre.
Mais ce pauvre gas
Aperçut là-bas
Le clocher dominant la plaine,
Lui montrant malicieusement,
Scintillant, dans la nuit serinée,
Les étoiles du firmament.

III
Pour éviter toute surprise
Et croyant se reposer mieux,
Il choisit la petite église,
Pour y sommeiller l'audacieux !
Mais le pauvre gas
Vint à se réveiller tout
La clarte de l'humble veillesse,
Brillant près du Saint-Sacrement,
Semblait être, mystérieuse,
Une étoile du firmament.

IV
La nuit passa tous ses voiles,
L'aurore parut dans le ciel,
Peut-être à petit les étoiles
Scintillaient devant le soleil.
La fraîche rosée
S'était déposée.
Il se leva, dans sa furie,
Et perdit de pur dépit,
Ces étoiles de la prairie,
Plus nombreuses qu'un firmament.

Post-scriptum
Cailloux, quand il apprit la chose,
Et appela Viviani,
Et lui dit : « Mon cher, je suppose
Que vous auriez bien dû lui
« De voir, comme un fou,
« Des étoiles partout.
« En fait d'étoiles, cette année,
« Moi, je ne vois tout simplement
« Rien que des toiles d'araignées
« Dans la coupe du Gouvernement. »

LE SUCRE BÉGHIN

SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR, A SA FONTE RÉGULIÈRE

Violent incendie A ARMENTIÈRES

Le feu a détruit, mercredi soir, une maison à deux étages, située à l'angle des rues Nationale et du boulevard de Lille, à gauche de chez M. Mamet, fabricant de toiles, et occupée par M. Maurice Parmentier, coiffeur.

Il était 8 heures, M. Parmentier rasait un client ; tout à coup une formidable explosion se produisit, causée, croit-on, par le gaz. Aussitôt tout fut en flammes.

Le client se sauva affolé, et M. Parmentier sauvant à la hâte son argent et quelques papiers, courut en face, à l'estaminet du Grand-Moulin.

« Sa dame partie pour une course revenant quelques instants après et trouva sa maison en feu. Elle fut obligée de fuir par le gaz. Aussitôt tout fut en flammes. Le client se sauva affolé, et M. Parmentier sauvant à la hâte son argent et quelques papiers, courut en face, à l'estaminet du Grand-Moulin. »

« Sa dame partie pour une course revenant quelques instants après et trouva sa maison en feu. Elle fut obligée de fuir par le gaz. Aussitôt tout fut en flammes. Le client se sauva affolé, et M. Parmentier sauvant à la hâte son argent et quelques papiers, courut en face, à l'estaminet du Grand-Moulin. »

« Sa dame partie pour une course revenant quelques instants après et trouva sa maison en feu. Elle fut obligée de fuir par le gaz. Aussitôt tout fut en flammes. Le client se sauva affolé, et M. Parmentier sauvant à la hâte son argent et quelques papiers, courut en face, à l'estaminet du Grand-Moulin. »

« Sa dame partie pour une course revenant quelques instants après et trouva sa maison en feu. Elle fut obligée de fuir par le gaz. Aussitôt tout fut en flammes. Le client se sauva affolé, et M. Parmentier sauvant à la hâte son argent et quelques papiers, courut en face, à l'estaminet du Grand-Moulin. »

« Sa dame partie pour une course revenant quelques instants après et trouva sa maison en feu. Elle fut obligée de fuir par le gaz. Aussitôt tout fut en flammes. Le client se sauva affolé, et M. Parmentier sauvant à la hâte son argent et quelques papiers, courut en face, à l'estaminet du Grand-Moulin. »

« Sa dame partie pour une course revenant quelques instants après et trouva sa maison en feu. Elle fut obligée de fuir par le gaz. Aussitôt tout fut en flammes. Le client se sauva affolé, et M. Parmentier sauvant à la hâte son argent et quelques papiers, courut en face, à l'estaminet du Grand-Moulin. »

Le feu détruit A SANTES

une partie de la sucrerie Bernard

DISPOSITION DES LIEUX

On connaît dans toute la région l'importante sucrerie-faïencerie de MM. Bernard neveux, située à cinquante mètres de la gare de Santes, sur la ligne de Lille à Béthune.

Dans la nuit de mardi à mercredi, un incendie qui a pris rapidement de grandes proportions, a détruit complètement la partie des établissements affectée à la raffinerie.

Installés à Santes depuis près de quatre-vingts ans, les établissements Bernard ont subi de nombreuses transformations pour être adaptés aux progrès successifs de fabrication. Ils forment, comme toutes les sucreries, un amas de constructions, qui ne sont ni de même plan, ni de hauteur uniforme, comme les filatures et tissages, par exemple.

De l'autre côté de la maison du concierge, sous la grand-porte, se trouve la salle d'électricité, à laquelle font suite la salle des machines, la râperie et perpendiculaire, puis parallèle à celle-ci les

L'un d'eux courut à la sirène, l'autre alla réveiller M. Albert Bernard, qui dans un pareil moment, suit garder tout son calme et veller d'abord et avant tout à la sécurité de ses quinze enfants.

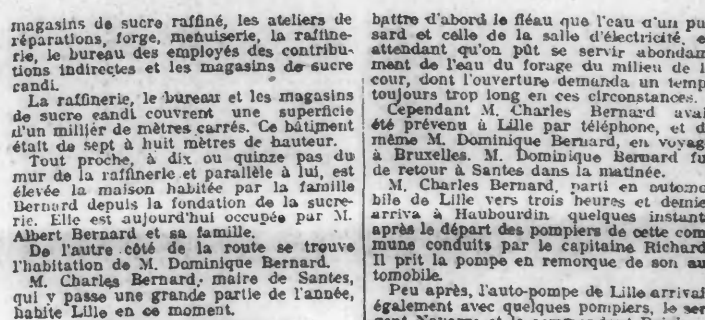
On conçoit la peur et l'épouvante des plus jeunes, arrachés au sommeil et élevés par les bonnes, par MM. Duriez, contremaître, Barret, et Bourret, comptables, accourus aussitôt l'alarme entendue.

M. Albert Bernard ne songea à rien d'autre avant qu'il fut assuré que ses enfants étaient sains et saufs.

Il prit alors la direction des secours auxquels s'employaient déjà les pompiers de Santes, voisins de la sucrerie, les officiers des pompiers, MM. Buisine, lieutenant, et Richard, sous-lieutenant, MM. les abbés Six et Delannoy, curés du bourg et du Marais, les instituteurs libres, les comptables les plus distingués, et bientôt tous les habitants de Santes.

MM. Barret, Bourret et Duriez se préoccupèrent de mettre en lieu sûr tous les livres de comptabilité.

On n'avait malheureusement pour com-



La sucrerie après l'incendie

magasins de sucre raffiné, les ateliers de réparations, forge, menuiserie, la raffinerie, le bureau des employés des contributions indirectes et les magasins de sucre candi.

La raffinerie, le bureau et les magasins de sucre candi couvrent une superficie d'un millier de mètres carrés. Ce bâtiment était de sept à huit mètres de hauteur.

Tout proche, à dix ou quinze pas du mur de la raffinerie et parallèle à lui, est élevée la maison habitée par la famille Bernard depuis la fondation de la sucrerie. Elle est aujourd'hui occupée par M. Albert Bernard et sa famille.

De l'autre côté de la route se trouve l'habitation de M. Dominique Bernard. M. Charles Bernard, maire de Santes, qui y passe une grande partie de l'année, habite Lille en ce moment.

L'ALARME, L'ÉPOUVANTE LES SECOURS

Vers deux heures et demie du matin, la population de Santes était réveillée par le bruit de la sirène, les sonneries de clairon et par le tocsin.

Le chauffeur, M. Lebrun, et le veilleur de nuit, M. Daport, surpris d'abord de l'extinction des lampes électriques, avaient constaté avec effroi que le bureau des employés des contributions était en flammes.

N'en ayant point la clef, ils durent à peine rendre un certain temps à enfoncer la porte, puis le feu, au vent du nord-est, s'éleva et par le vent qui soufflait assez fort, gagna le voisinage.

INSTANTS CRITIQUES

Mais il y eut des moments critiques, comme ceux où s'écroutaient les étages et celui surtout, à quatre heures du matin, où l'on vit s'effondrer le pignon de la raffinerie du côté de la maison. Les dormants des fenêtres étaient solidement hémisphériques, au lieu d'une ou deux fenêtres détruites et d'une lézarde de dix centimètres.